

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

**Arrondissement  
de Lyon**

**Métropole de Lyon**

**République Française**

**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la  
délibération **35**

Séance du 3 avril 2024

Liste des délibérations publiée le 11 avril 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour  
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

**OBJET**

**8**

**Mise à jour du plan  
départemental et métropolitain  
des itinéraires de promenade  
et de randonnée**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, BARRIER, PONS, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE (pouvoir à Mme BAZAILLE jusqu'au rapport n° 2), ESCOFFIER, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE, MIHOUBI, KOWALSKI, MAMASSIAN, SCHMIDT, de PARDIEU,

Membres absents excusés : MM. REPLUMAZ (pouvoir à Mme LATHUILIÈRE), GILLET (pouvoir à M. SCHMIDT).

Madame GOUBET, Adjointe au Maire, explique que Le plan départemental et métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée est un outil de protection et de valorisation des chemins ruraux : ce maillage du territoire est reconnaissable à ses lamelles directionnelles jaunes. Sa dernière révision sur le territoire de Sainte-Foy-lès-Lyon date de 2010-2011, et avait été pilotée, à l'époque, par le Département du Rhône.

Fin 2023, la Métropole de Lyon, qui gère le PDMIPR sur les 59 communes qui la composent, a entrepris la mise à jour du secteur dit des "Plateaux du sud-ouest", regroupant les itinéraires présents sur les communes de Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Genis-Laval, Oullins, Pierre-Bénite, Irigny, Vernaison, Charly, Grigny et Givors. Outre la mise à jour du tracé, la Métropole de Lyon actualisera également le balisage sur le terrain, et émettra des outils de communication à destination du grand public.

La commune de Sainte-Foy-lès-Lyon compte actuellement 11 km de chemins inclus au PDMPIR. En concertation avec la Métropole de Lyon, il est proposé d'étendre ce réseau balisé :

- essentiellement sur l'Est de la commune, complétant ainsi le tracé actuel
- sur le chemin des Fonts, permettant ainsi de créer une liaison directe entre le vallon des sources et le parking des Tonneliers, point de départ des chemins sur la commune.

Ainsi, ce nouveau tracé :

- s'appuie en majorité sur le parcours PDMIPR existant
- passe uniquement sur des voies publiques,
- passe par l'esplanade de Lichfield, permettant de valoriser le point de vue et la table d'orientation
- prend en partie appui sur les sentiers pédagogiques réalisés dans le cadre de l'Espace naturel sensible Yzeron aval,
- permet de réaliser une boucle principale, ainsi que des boucles alternatives, plus courtes.

Ainsi, vu l'article L361-1 du code de l'environnement,

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER l'inscription au Plan départemental et métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée (PDMIPR) des chemins ou portions de chemins tels qu'ils sont reportés en marron (déjà existant) et bleu (extension) sur la carte ci-annexée,
- APPROUVER l'inscription au réseau touristique du PDMIPR des chemins (ou portions de chemins) tels qu'ils sont reportés en violet sur la carte annexée (boucle principale),
- AUTORISER madame le Maire à signer tout document et acte afférents au PDMIPR.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'inscription au Plan départemental et métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée (PDMIPR) des chemins ou portions de chemins tels qu'ils sont reportés en marron (déjà existant) et bleu (extension) sur la carte ci-annexée,
- APPROUVE l'inscription au réseau touristique du PDMIPR des chemins (ou portions de chemins) tels qu'ils sont reportés en violet sur la carte annexée (boucle principale),
- AUTORISE madame le Maire à signer tout document et acte afférents au PDMIPR.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : carte



Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI

# PDMIPR de Sainte-Foy-lès-Lyon

## Type de mobilier :

- but de promenade
- carrefour
- panneau d'entrée

## Réseau touristique

— classé | à classer



